



### 1. Identification

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom du produit</b>                                | AL-900  |
| <b>Code du produit</b>                               | PAAL900454G12CS; PAAL90017KG  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                | Aucun.  |
| <b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b> | Graisse à base de cuivre pour haute température. Protège contre le grippage, la rouille et la corrosion. Pour usage industriel seulement.   |
| <b>Fabricant</b>                                     | AEROCHEM Inc.<br>5977, autoroute Transcanadienne<br>Pointe-Claire, QC<br>H9R 1C1<br>Canada<br><br>Informations générales : 1-888-592-5837<br><br><a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a><br><a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a> |
| <b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>          | INFOTRAC® : 1-800-535-5053<br>Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500<br>24 heures/jour, 7 jours/semaine   |

### 2. Identification des dangers

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé</b>   | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. |
| <b>SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012</b>  |   |
| <b>Non réglementé par le SIMDUT 2015</b>  |   |
| H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme<br>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.<br>P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. |   |
| <b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification</b>  |   |
| Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 3).   |   |

### 3. Composition/information sur les composants

| Nom chimique   | CAS        | Teneur en % en masse |
|--|------------|----------------------|
| Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène   | 68411-46-1 | 1 - 5 %              |
| <b>Note:</b> La plage de concentrations réelle de l'ingrédient est retenue en tant que secret industriel par le fabricant. |            |                      |

## 4. Premiers soins

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>Inhalation</b>      | Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Voie cutanée</b>    | Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Voie oculaire</b>   | IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>       | NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.  |
| <b>Autre</b>           | L'injection du produit sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale.  |
| <b>Symptômes</b>       | Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau et aux yeux.  |
| <b>Note au médecin</b> | Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. |

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>           | Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>          | Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Dégage des vapeurs toxiques et irritantes sous conditions de feu.  |
| <b>Équipements de protection spéciaux</b>      | Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.   |
| <b>Précautions spéciales pour les pompiers</b> | Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.  |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.   |
| <b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>                    | Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite), essuyer ou balayer et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |

## 7. Manutention et stockage

|   |  |
|---|--|
| <b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>                | Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brouillards produits à haute température. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. |
| <b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b> | Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel. Tenir à l'abri de l'humidité. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.  |
| <b>Température de stockage</b>  | 0 à 50 °C (32 à 122 °F)  |

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|  |   |            |                     |       |
|--|---|------------|---------------------|-------|
| <b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>   | Aucune valeur de DIVS n'est reportée.   |            |                     |       |
| Mélange  | VEMP (8h)   | Brouillard | 5 mg/m <sup>3</sup> | ACGIH |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>   | Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.  |            |                     |       |
| <b>Mesures de protection individuelle</b>  |   |            |                     |       |
| <b>Yeux</b>  | Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.  |            |                     |       |
| <b>Mains</b>   | Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.  |            |                     |       |
| <b>Peau</b>  | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.  |            |                     |       |
| <b>Voies respiratoires</b>   | Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. |            |                     |       |
| <b>Pieds</b>   | Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.  |            |                     |       |
| <br>Lunettes de sécurité Gants de nitrile |   |            |                     |       |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |                       |   |                          |
|--|-----------------------|---|--------------------------|
| État physique  | Pâte solide           | Inflammabilité                            | Ininflammable            |
| Couleur  | Cuivre                | Limite d'inflammabilité                   | N.Dis.                   |
| Odeur  | Caractéristique       | Point d'éclair                            | >200 °C (392 °F)         |
| Seuil olfactif   | N.Dis.                | Température d'auto-inflammation           | >250 °C (482 °F)         |
| pH   | S.O.                  | Sensibilité aux charges électrostatiques  | Non                      |
| Point de fusion  | N.Dis.                | Sensibilité aux chocs et/ou à la friction | Non                      |
| Point de congélation   | N.Dis.                | Densité de vapeur                         | N.Dis. (Air = 1)         |
| Point d'ébullition   | N.Dis.                | Densité relative                          | 0.9 à 1.1 kg/L (Eau = 1) |
| Solubilité   | Insoluble dans l'eau. | Coefficient de partage n-octanol/eau      | N.Dis.                   |
| Taux d'évaporation   | N.Dis.                | Température de décomposition              | N.Dis.                   |
| Tension de vapeur  | N.Dis.                | Viscosité                                 | 260 cSt @ 40°C (104°F)   |
| % de volatilité  | N.Dis.                | Masse moléculaire                         | S.O.                     |
| N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi |                       |   |                          |

## 10. Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| Réactivité   | Aucune information disponible pour ce produit.   |
| Stabilité chimique   | Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.   |
| Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations) | Une réaction dangereuse ne se produira pas.  |
| Conditions à éviter  | Éviter le contact avec les substances incompatibles.   |
| Matériaux incompatibles  | Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates). |
| Produits de décomposition dangereux                            | Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.  |

## 11. Données toxicologiques

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Mesures numériques de la toxicité | Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène<br>Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50<br>Peau >2000 mg/kg Lapin DL50 |
| Voies d'exposition probables      | Peau, yeux, inhalation, ingestion.  |

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>                              | <b>Voie oculaire</b>   | Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) est non irritant.   |
|  | <b>Voie cutanée</b>  | Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) est non irritant. L'injection du produit sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. |
|  | <b>Voie respiratoire</b>   | De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation des vapeurs formées à de hautes températures peut causer une irritation des voies respiratoires.  |
|  | <b>Voie orale</b>  | Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion causera des troubles digestifs tels que nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée.   |
|  | <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>   | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.  |
|  | <b>Classification CIRC / NTP</b>   | Aucun ingrédient n'est répertorié.   |
|  | <b>Cancérogénicité</b>   | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.  |
|  | <b>Mutagène</b>  | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.  |
|  | <b>Toxicité sur la reproduction</b>  | Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.  |
|  | <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>  | Aucun organe cible n'a été répertorié.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> | Aucun organe cible n'a été répertorié.   |  |
| <b>Effets d'interaction</b>  | Aucune information disponible.   |  |
| <b>Autres informations</b>   | Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012. |  |

## 12. Données écologiques

|                                     |   |      |  |
|-------------------------------------|---|------|--|
| <b>Toxicité écologique</b>          | Poisson - Danio rerio   | CL50 | >100 mg/L ; 96h (CAS no 68411-46-1) OECD 203 |
|                                     | Plante aquatique - Algue verte, Desmodemus subspicatus  | CE50 | >100 mg/L ; 72h (CAS no 68411-46-1) OECD 201 |
|                                     | Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)   | CE50 | 51 mg/L ; 48h (CAS no 68411-46-1) OECD 202   |
|                                     | Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation)   | CSE0 | 10 mg/L ; 48h (CAS no 68411-46-1) OECD 202   |
| <b>Persistance</b>                  | Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.   |      |  |
| <b>Dégradabilité</b>                | Le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) est difficilement biodégradable (1% de dégradation en 28 jours) (OCDE 301B).  |      |  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) n'a pas d'effets toxiques sur les organismes aquatiques. Cependant, son facteur de bioconcentration (FBC) est calculé |      |  |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
|                             | comme 1730 et son coefficient de partage log K <sub>ow</sub> >5, ce qui indique un degré élevé de bioaccumulation.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b> | Le dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (CAS no 68411-46-1) est susceptible d'avoir des valeurs K <sub>oc</sub> élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. |
| <b>Autres effets nocifs</b> | Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.   |

### 13. Données sur l'élimination

|  |   |
|--|---|
|  | <b>Contenant</b><br>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes. |
|--|---|

### 14. Informations relatives au transport

|   |  |
|---|--|
| <b>Numéro ONU</b>   | UN   |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   | Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA). |
| <b>Dangers environnementaux</b>   | Ce produit ne contient pas de polluant marin.              |
| <b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>   | Aucune information supplémentaire.                         |
| <b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>  |  |
| <b>Classe(s) relative(s) au transport</b>   | Non réglementé   |
| <b>Groupe d'emballage</b>   | Non réglementé   |
| <b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>   |  |
| <b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>  |  |
| <b>Classification</b>   | Non réglementé   |
| <b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>  |  |
| <b>Classification</b>   | Non réglementé   |
| <p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p> |  |

### 15. Informations sur la réglementation

#### CANADA

| Nom chimique   | CAS        | LCPE | LIS | LES | INRP |
|--|------------|------|-----|-----|------|
| Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène | 68411-46-1 |      | X   |     |      |

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

| Nom chimique   | CAS        | TSCA | CER<br>CLA | EPCRA<br>313 | EPCRA<br>302/304 | CAA<br>112(b)<br>HON | CAA<br>112(b)<br>HAP | CAA<br>112(r) | CWA<br>311 | CWA<br>Prio. |
|--|------------|------|------------|--------------|------------------|----------------------|----------------------|---------------|------------|--------------|
| Dianiline, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène | 68411-46-1 | X    |            |              |                  |                      |                      |               |            |              |

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

#### Autres réglementations

|             |             |
|-------------|-------------|
| <b>HMIS</b> | <b>NFPA</b> |
|             |             |

## 16. Autres informations

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>   | AEROCHEM Inc. 2020-03-03  |
| <b>Version</b>             | 03  |
| <b>Autres informations</b> | <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-04-12.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists<br/>           AIHA: American Industrial Hygiene Association<br/>           HMIS: Hazardous Materials Identification System</p> |

NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

